

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 22/2026
3 juin 2026

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition du contrôle exclusif de Van Loon Group par M&A Van Rooi Lieshout Holding

Le 28 mai 2026, l’Autorité belge de la Concurrence (« l’Autorité ») a approuvé l’acquisition du contrôle exclusif de Van Loon Group (« VLG ») par M&A Van Rooi Lieshout Holding (« VRM »).

La concentration a été notifiée le 19 mai 2026 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

VRM fait partie du groupe Van Rooi. Le groupe Van Rooi est une entreprise familiale comptant environ 2.400 employés, spécialisée dans l’abattage et la transformation de porcs, de bovins et de veaux pour l’industrie et la distribution, et active ainsi sur l’ensemble de la chaîne (de la ferme à l’assiette). Le groupe Van Rooi est présent dans 54 pays.

VLG est la société mère du groupe Van Loon. Le groupe Van Loon est une entreprise familiale comptant environ 2.500 employés, spécialisée dans la production de produits carnés et de plats préparés (produits de convenance), principalement destinés à la distribution et au secteur de la restauration. Le groupe Van Loon est actif aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et dans plusieurs autres pays.

Dans sa décision du 28 mai 2026, l’Autorité constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève aucune objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).